

Processus de sélection des candidats à la formation BPJEPS Activités gymniques acrobatiques

Version du 28/10/2025

1 – La Vérification des Exigences Préalables à l'Entrée en Formation (VEPEF)

L'accès à la formation au Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, spécialité Educateur Sportif, option Activités gymniques acrobatiques nécessite d'avoir vérifié les Exigences Préalables à l'entrée en formation.

Nous attirons l'attention des candidats sur le fait que seuls les candidats ayant retourné un dossier complet au CREPS en respectant la date limite seront convoqués aux épreuves de sélections. Pour prétendre entrer en formation, le (la) candidat(e) doit :

- Être âgé de plus de 18 ans, au cours de la formation (le signaler à l'inscription pour vérifier la faisabilité).
- être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
 - « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
 - « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
 - « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
 - « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
 - « certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) » en cours de validité, avec production de l'attestation de recyclage annuel.
- Fournir l'attestation de JAPD (Journée d'Appel de Préparation à la Défense) ou de JDC (Journée Défense et Citoyenneté) donc être en situation régulière au regard du code du service national.
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités sportives datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation (voir document type lors de l'inscription)
- satisfaire au test technique préalable à l'entrée en formation :

Dijon - Siège
15, rue Pierre de Coubertin
21000 Dijon

Besançon
3, avenue des Montboucons
25000 Besançon



**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**








Le (la) candidat(e) est soumis(e) au test technique suivant lié à sa pratique personnelle :

Le (la) candidat(e) réalise un enchaînement d'une durée de 30 secondes maximum intégrant les 5 éléments techniques présentés dans le tableau ci-dessous.

L'attestation de réussite au test est délivrée lorsque le candidat satisfait à la réalisation d'au moins quatre des cinq éléments dans le temps imparti.

La réalisation d'un élément est satisfaite si tous les critères de réussite sont validés.

Test d'entrée en formation - option activités gymniques acrobatiques		
Le candidat réalise un enchaînement d'une durée de 30 secondes maximum intégrant les 5 éléments techniques présentés ci-dessous. Le candidat doit valider au moins 4 éléments sur 5. Pour qu'un élément soit validé, les 2 critères de réussite doivent être certifiés.		
Définition	Dessin de l'élément technique	Critères de réussite
Roue		<ul style="list-style-type: none"> * réaliser la roue sur une ligne * garder les bras tendus
Appui tendu renversé		<ul style="list-style-type: none"> * garder les bras aux oreilles pendant toute la réalisation * s'élever à l'ATR revenir en fente
Roulade avant		<ul style="list-style-type: none"> * poussée complète des jambes avant de faire la roulade * poser la nuque sur le sol
Saut droit		<ul style="list-style-type: none"> * effectuer une flexion puis extension complète des jambes. * maintenir le ventre creux
Roulade arrière bras et jambes tendues		<ul style="list-style-type: none"> * faire la roulade arrière bras tendus pendant tout l'exercice * faire la roulade arrière jambes tendues

Les candidats qui auront vérifié les Exigences Préalables à l'Entrée en Formation (réussite ou dispense) se présenteront ensuite aux épreuves complémentaires de sélection. Ces épreuves complémentaires de sélection sont propres à chaque Organisme de Formation.

